

AVIS DE COURSE

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs.

Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

REGATE D' AUTOMNE CLUB NAUTIQUE DE VAIRES (77016)

Grade 5B le 04 / 10 / 2026

BASE NAUTIQUE OLYMPIQUE de VAIRES sur MARNE
DERIVEUR INTERSERIE IND : Groupe LIGHT (L) , MEDIUM (M) , FAST (F)

1. La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs A utiliser en cas de besoin

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

2. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

3. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

4. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

- 1 RÈGLES**
La compétition est régie par
- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile. 2025 / 2028*
- 1.3** - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par [Appel à la voix](#)*
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1** Les IC seront disponibles après **08 : 00 H** le **04 / 10 / 2026** à *Proximité du bureau des inscriptions.*
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1** Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [<URL>](#) à proximité du bureau des inscriptions
- 3.2** [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.1** La compétition est ouverte à tous les bateaux en INTERSERIE *<dériveurs groupe L (LIGHT), M (MEDIUM), F (FAST) >*, à l'exception des *<Groupe LK (LIGHT KID) et SF (Super FAST)>*.
- 4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 5 DROITS À PAYER**
- 5.1** Les droits sont les suivants : Sans objet

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
04/10/2026	08 : 00 H	10 : 00 H

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	IND	Courses par jour	Maximum par jour
04 / 10 / 2026	11 : 00 H	Course		6 COURSES

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 : 00 H

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat <de jauge> <de rating> valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : De type construit.

Banane ou triangle suivant la direction du vent, le jour de la compétition.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe <IND>, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19

ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

CLUB NAUTIQUE DE VAIRES (77016) Email : cnvaires77016@gmail.com

Laurence HERAUT Tel : 06.40.90.13.13

Aude BILLON Tel : 06.81.87.22.73

Pascal DEPOUX Tel : 06.98.25.46.26

COMPOSITION du CORPS ARBITRAL

Président du Comité de course :

Président du Jury :

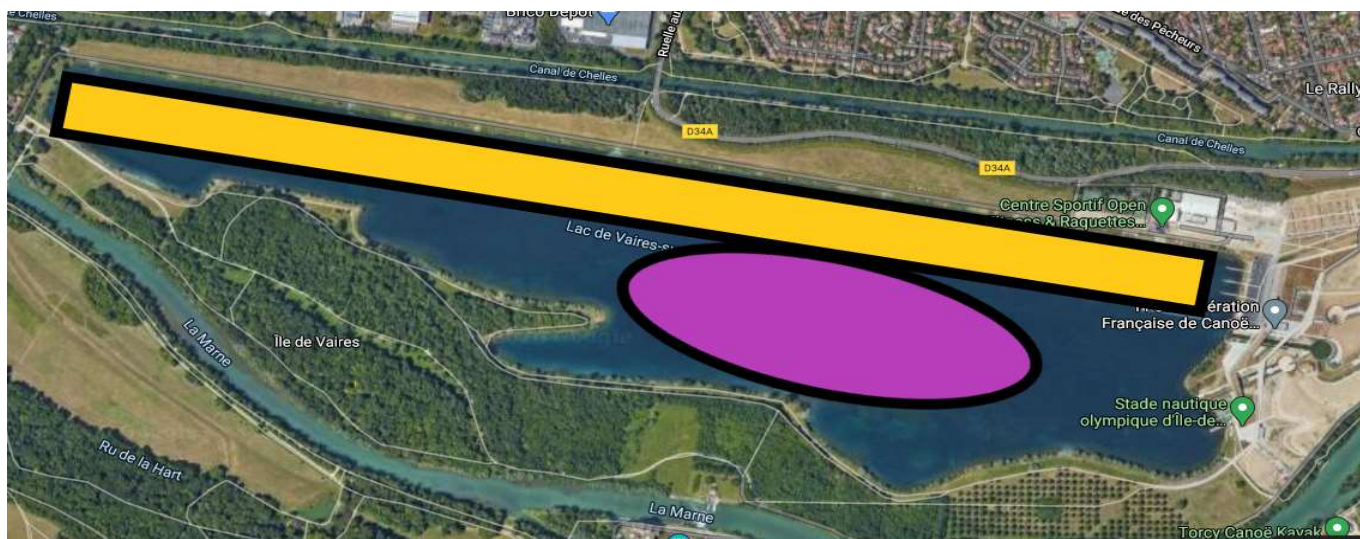
ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

ANNEXE ACCES



- Avant de rentrer sur le site du STADE NAUTIQUE OLYMPIQUE de VAIRES sur MARNE.
- Avant le portique de limitation de hauteur.
- Prendre à Gauche le chemin de contournement de la RIVIERE D'EAUX VIVES de Kayak.
- Plots métalliques à l'entrée du chemin : Prendre contact avec Laurence ou Aude pour signaler votre présence à l'entrée du site. Pour la descente des plots pour favoriser votre passage
- **ATTENTION : Ne pas passer au-dessus des plots si le feu passe au clignotant.**
- Laisser le parking du STADE NAUTIQUE sur votre droite. Continuez jusqu'au prochain chemin.
- Prenez à droite pour arriver devant le portail du CN de Vaires.

ZONE de NAVIGATION



ZONE JAUNE : COULOIR D'AVIRON. ➔ **ZONE INTERDITE CONSIDEREES COMME OBSTACLE ➔ INTERDICTION DE PENETRER DANS CETTE ZONE**

ZONE VIOLET : ➔ **ZONE DE REGATE**